

Le 27 septembre 2024

Ce document contient des informations importantes sur le compartiment dans lequel vous avez investi. Pour toute question, nous vous invitons à consulter votre courtier, votre banquier, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier.

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons, en notre qualité de conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »), du changement à venir au sein de HSBC Global Investment Funds – Frontier Markets (le « **Compartiment** »), dont vous possédez des actions.

Modification de l'Objectif d'investissement

Le Changement

La liste des marchés frontières dans le Glossaire du Prospectus a été étendue pour inclure les pays suivants : Afrique du Sud, Chili, Grèce, Hongrie, Malaisie, Mexique, Pologne, République tchèque, Royaume d'Arabie saoudite, Thaïlande et Turquie.

Date de prise d'effet

Le changement susmentionné est présenté ci-après et prendra effet à la date du prochain Prospectus apposé d'un visa. Cette mise à jour devrait être publiée le 30 septembre 2024 ou aux alentours de cette date.

Impact sur les actionnaires

Le Conseil souhaite assurer aux Actionnaires que l'objectif d'investissement du Compartiment et/ou la façon dont il est géré et/ou sa notation de risque resteront inchangés. Ce changement n'entraînera aucune modification des frais et charges relatifs au Compartiment.

Mesures à prendre

La modification détaillée ci-dessus vous est envoyée à titre d'information uniquement.

Le dernier prospectus, le Document d'information clé et/ou le Document d'information clé pour l'investisseur sont disponibles dans le Centre du Fonds à l'adresse www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo ou auprès du siège social de la Société.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier les informations susmentionnées, car elles sont importantes. Pour toute question, veuillez contacter votre agent local ou votre bureau HSBC Asset Management.

La dernière version des informations clés, le Prospectus, le Règlement et le rapport annuel et semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès <https://eifs.lu/hsbc-asset-management>. Les valeurs actuelles nettes (VAN) sont publiées sur http://www.beama.be/en/nav?set_language=en. Les informations clés pour l'investisseur doivent être lues attentivement avant l'achat de parts. La déduction fiscale en Belgique est de 30%.) ;

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.